



**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU COMITÉ
Du mercredi 10 mars 2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix mars à 14 heures, le COMITE de l'UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD s'est réuni en la salle de sport à Laventie de la sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques DEWYNTER.

Communauté de communes Flandre Intérieure

Présents : Monsieur Bernard BEUN – Monsieur Jean-Luc CAPPAERT – Monsieur Maxime CREPIN – Monsieur Joël DEVOS – Monsieur Jean-Jacques DEWYNTER – Monsieur Olivier DUCROQUET – Monsieur Philippe GRIMBER – Monsieur François HEYMAN – Madame Sandrine KEIGNAERT – Monsieur Christophe LEGROIS – Monsieur Roger LEMAIRE – Monsieur Serge SOODTS – Madame Edith STAELEN – Monsieur Jean-Michel VERRIER

Procurations :

Monsieur Pierre BOURGEOIS a donné pouvoir à Monsieur Serge SOODTS
Monsieur Francis AMPEN a donné pouvoir à Madame Edith STAELEN
Monsieur Jérôme DARQUES a donné pouvoir à Madame Sandrine KEIGNAERT
Monsieur Benoît DECROCK a donné pouvoir à Monsieur Christophe LEGROIS

Excusés : Monsieur Christophe DEBREU – Monsieur Dominique VAESKEN – Monsieur Franck BAES – Monsieur François DRIEUX – Monsieur Dominique WALBROU

Communauté de communes Hauts de Flandre

Présents : Madame Marie-Andrée BECKAERT – Monsieur Alain BONDUAEUX – Monsieur Christian DELASSUS

Excusées : Monsieur Stéphane COLAERT — Madame Marie-Agnès SOETE

Procurations :

Madame Claudine DELASSUS a donné pouvoir à Monsieur Christian DELASSUS
Monsieur Jérôme VERMERSCH a donné pouvoir à Monsieur Christian DELASSUS

Communauté de communes Flandre Lys

Présents : Monsieur Jean-Philippe BOONAERT – Monsieur Christophe DELAVAL – Madame Jocelyne DURUT – Monsieur Joël DUYCK – Monsieur François-Xavier HENNEON – Monsieur Edmond TURPIN – Monsieur Pierre THUILLIER

Procurations :

Monsieur Bruno NORO a donné pouvoir à Monsieur Edmond TURPIN
Monsieur Jean-Marc BURETTE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Philippe BOONAERT
Monsieur Bruno FICHEUX a donné pouvoir à Monsieur François-Xavier HENNEON

Excusé : Monsieur Eddy ROLIN

Communauté de communes de Pévèle Carembault

Présent : Monsieur Marcel PROCUREUR – Monsieur Michel DESMAZIERES

Procuration :

Monsieur Thierry LAZARO a donné procuration à Monsieur André BALLEKENS

Monsieur Alain BOS a donné procuration à Monsieur André BALLEKENS

Monsieur Bernard CHOCRAUX a donné procuration à Monsieur Michel DESMAZIERES

Excusé : /

Collège compétence SAGE

Présent : Monsieur André BALLEKENS

ACTE RENDU EXECUTOIRE LE :

Madame Edith STAELEN est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du comité du 10 février 2021 est adopté à l'unanimité.

Délibérations pour vote du Comité

Finances :

Budget Principal

1. Compte de gestion 2020
2. Compte administratif 2020
3. Affectation du résultat
4. Budget Primitif 2021

Budget Annexe

5. Compte de gestion 2020
6. Compte administratif 2020
7. Affectation du résultat
8. Budget Primitif 2021

Finances :

9. Appel à cotisations des membres

Marchés publics :

10. Réalisation d'un groupement de commandes avec la CABBALR-travaux de faucardage de la LAWE

1/ Finances : Budget Principal - Compte de gestion 2020

Rapporteur : Monsieur Joël DEVOS

Après la présentation du budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actifs, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes et sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Comité Syndical de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur de Loos les Weppes, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Bureau a émis un avis favorable.

Adopté à l'unanimité,

2/ Finances : Budget Principal - Compte administratif 2020

Rapporteur : Monsieur Joël DEVOS

Monsieur Jean-Jacques DEWYNTER, Président de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord se retire au moment de l'adoption du compte administratif 2020.

Après la présentation du budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020, les titres déduits des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte administratif dressé par monsieur le Président accompagné du compte de gestion présenté par le trésorier de Loos les Weppes conforme au compte administratif dont les résultats sont ci-après évoqués.

Considérant que le Président a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2020 les finances du syndicat en présentant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées et utiles, il vous est proposé de procéder au règlement définitif du budget 2020 et de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

**PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE**

EXECUTION DU BUDGET

| | | Dépenses | Recettes |
|--|--|-----------------------|------------------------|
| REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres) | SECTION DE FONCTIONNEMENT | 3 348 487.83 € | 3 961 698.01 € |
| REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres) | SECTION D'INVESTISSEMENT | 4 756 440.42 € | 4 211 111.76 € |
| + | | | |
| REPORTS | REPORTS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002) | / | 4 153 229.06 € |
| REPORTS | REPORTS EN SECTION D'INVESTISSEMENT (001) | 485 039.15 € | / |
| = | | | |
| TOTAL (REALISATION + REPORTS) | | 8 589 967.40 € | 12 326 038.83 € |
| RESTES A REALISER | SECTION DE FONCTIONNEMENT | / | / |
| | SECTION D'INVESTISSEMENT | 874 908.45 € | 753 805.81 € |
| RESTES A REALISER | TOTAL DES RESTES A REALISER A REPORTER N+1 | 874 908.45 € | 753 805.81 € |
| RESULTAT CUMULE | SECTION DE FONCTIONNEMENT | 3 348 487.83 € | 8 114 927.07 € |
| | SECTION D'INVESTISSEMENT | 6 116 388.02 € | 4 964 917.57 € |
| RESULTAT CUMULE | TOTAL CUMULE | 9 464 875.85 € | 13 079 844.64 € |

Le Comité Syndical approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen, et arrête donc à la somme de 874 908.45 € le montant des crédits correspondants aux dépenses engagées non mandatées et à la somme de 753 805.81 € le montant des recettes constatées et non encaissées, montants qui doivent être repris au B.P de l'exercice 2021.

Le Bureau a émis un avis favorable.
Adopté à l'unanimité,

3/ Finances : Budget Principal - Affectation du résultat

Rapporteur : Monsieur Joël DEVOS

Les membres du Comité syndical de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord,

Après s'être fait présenter le compte administratif 2020

Après s'être fait présenter le compte de gestion 2020 dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

RESULTAT DE L'EXERCICE

Section d'investissement :

Résultat de l'année N - 545 328.66 €
Résultats antérieurs...N-1... - 485 039.15 €

Résultats cumulés à la clôture
de l'exercice N - 1 030 367.81 €

Section de Fonctionnement :

Résultat de l'année N 613 210.18 €
Résultats antérieurs...N-1... 4 153 229.06 €

Résultats cumulés à la clôture
de l'exercice N 4 766 439.24 €

EXCEDENT GLOBAL DE + 3 736 071.43 €

DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT

Résultats cumulés de la section d'investissement : - 1 030 367.81 €
Restes à réaliser en recettes : 753 805.81 €
Restes à réaliser en dépenses : 874 908.45€

BESOIN DE FINANCEMENT REEL "INVESTISSEMENT" = 1 151 470.45 €

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Comité décide :

- de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement soit au compte 1068 "Réserves" du Budget Primitif : 1 151 470.45 €

- et le solde en report de la section de fonctionnement de Budget Primitif, soit (c/110 ligne budgétaire 002 : 3 614 968.79 €

Le Bureau a émis un avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

4/ Finances : Budget Principal - Budget Primitif 2021

Rapporteur : Monsieur Joël DEVOS

Il est soumis à notre assemblée le projet de budget primitif 2021 dont le détail vous est joint et qui s'équilibre de la façon suivante:

FONCTIONNEMENT

| | | Dépenses de la section de fonctionnement | Recettes de la section de fonctionnement |
|--|--|--|--|
| VOTE | CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET | 6 963 100.00 € | 3 438 131.21 € |
| | + | + | + |
| REPORTS | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT | | |
| REPORTS | 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE | | 3 614 968.79 € |
| | = | = | = |
| TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | | 6 963 100.00 € | 6 963 100.00 € |

INVESTISSEMENT

| | | Dépenses de la section d'investissement | Recettes de la section d'investissement |
|---|---|---|---|
| VOTE | CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) | 9 734 123.74 € | 10 885 594.19 € |
| | + | + | + |
| REPORTS | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT | 874 908.45 € | 753 805.81 € |
| REPORTS | 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE | 1 030 367.81 € | |
| | = | = | = |
| TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | | 11 639 400.00 € | 11 639 400.00 € |
| TOTAL | | | |
| TOTAL DU BUDGET | | 18 602 500.00 € | 18 602 500.00 € |

Il est rappelé que le Comité Syndical est amené à se prononcer uniquement sur le budget primitif de l'exercice 2021, les reports ayant déjà votés à l'occasion de la présentation du compte administratif 2020 et de l'affectation du résultat.

Le Bureau a émis un avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

5/ Finances : Budget annexe- Compte de gestion 2020

Rapporteur : Monsieur Joël DEVOS

Après la présentation du budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actifs, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 sur l'exécution du budget annexe de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes et sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Comité Syndical de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord déclare que le compte de gestion du budget annexe dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur de Loos les Weppes, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Bureau a émis un avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

6/ Finances : Budget Annexe - Compte administratif 2020

Rapporteur : Monsieur Joël DEVOS

Monsieur Jean-Jacques DEWYNTER, Président de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord se retire au moment de l'adoption du compte administratif 2020.

Après la présentation du budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020, les titres déduits des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte administratif dressé par monsieur le Président accompagné du compte de gestion présenté par le trésorier de Loos les Weppes conforme au compte administratif dont les résultats sont ci-après évoqués.

Considérant que le Président a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2020 les finances du syndicat en présentant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées et utiles, il vous est proposé de procéder au règlement définitif du budget 2020 et de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

**PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE**

EXECUTION DU BUDGET

| | | Dépenses | Recettes |
|--|---------------------------|--------------|--------------|
| REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres) | SECTION DE FONCTIONNEMENT | 184 185.39 € | 206 635.08 € |
| REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres) | SECTION D'INVESTISSEMENT | 41 217.86 € | 235 531.81 € |

| | | + | + |
|---------|--|--------------|--------------|
| REPORTS | REPORTS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002) | / | 432 095.50 € |
| REPORTS | REPORTS EN SECTION D'INVESTISSEMENT (001) | 210 847.37 € | / |

| | | = | = |
|--------------------------------------|--|---------------------|---------------------|
| TOTAL (REALISATION + REPORTS) | | 436 250.62 € | 874 262.39 € |

| | | | |
|-------------------|--|---|---|
| RESTES A REALISER | SECTION DE FONCTIONNEMENT | / | / |
| | SECTION D'INVESTISSEMENT | / | / |
| RESTES A REALISER | TOTAL DES RESTES A REALISER A REPORTER N+1 | / | / |

| | | | |
|-----------------|---------------------------|---------------------|---------------------|
| RESULTAT CUMULE | SECTION DE FONCTIONNEMENT | 184 185.39 € | 638 730.58 € |
| | SECTION D'INVESTISSEMENT | 252 065.23 € | 235 531.81 € |
| RESULTAT CUMULE | TOTAL CUMULE | 436 250.62 € | 874 262.39 € |

Le Comité Syndical approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen, et arrête donc à la somme de 0 € le montant des crédits correspondants aux dépenses engagées non mandatées et à la somme de 0 € le montant des recettes constatées et non encaissées, montants qui doivent être repris au B.P de l'exercice 2021.

Le Bureau a émis un avis favorable.

Adopté à l'unanimité,

7/ Finances : Budget Annexe - Affectation du résultat

Rapporteur : Monsieur Joël DEVOS

Les membres du Comité syndical de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord,

Après s'être fait présenter le compte administratif 2020

Après s'être fait présenter le compte de gestion 2020 dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

RESULTAT DE L'EXERCICE

Section d'investissement :

Résultat de l'année N 194 313.95 €
Résultats antérieurs...N-1.. - 210 847.37 €

Résultats cumulés à la clôture
de l'exercice N - 16 533.42 €

Section de Fonctionnement :

Résultat de l'année N 22 449.69 €
Résultats antérieurs...N-1... 432 095.50 €

Résultats cumulés à la clôture
de l'exercice N 454 545.19 €

EXCEDENT GLOBAL DE + 438 011.77 €

DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT

Résultats cumulés de la section d'investissement : 16 533.42 €

Restes à réaliser en recettes :

Restes à réaliser en dépenses :

BESOIN DE FINANCEMENT REEL "INVESTISSEMENT" = 16 533.42 €

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Comité décide :

- de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement soit au compte 1068 "Réserves" du Budget Primitif : 16 533.42 €

- et le solde en report de la section de fonctionnement de Budget Primitif, soit (c/110 ligne budgétaire 002 : 438 011.77 €

Le Bureau a émis un avis favorable.

Adopté à l'unanimité,

8/ Finances : Budget Annexe - Budget Primitif 2021

Rapporteur : Monsieur Joël DEVOS

Il est soumis à notre assemblée le projet de budget primitif 2021 dont le détail vous est joint et qui s'équilibre de la façon suivante:

FONCTIONNEMENT

| | | Dépenses de la section de fonctionnement | Recettes de la section de fonctionnement |
|--|--|---|---|
| VOTE | CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET | 618 000.00 € | 179 988.23 € |
| + | | + | + |
| REPORTS | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT | | |
| REPORTS | 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE | | 438 011.77 € |
| = | | = | = |
| TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | | 618 000.00 € | 618 000.00 € |

INVESTISSEMENT

| | | Dépenses de la section d'investissement | Recettes de la section d'investissement |
|---|---|--|--|
| VOTE | CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) | 437 966.58 € | 454 500.00 € |
| + | | + | + |
| REPORTS | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT | / | / |
| REPORTS | 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE | 16 533.42 € | / |
| = | | = | = |
| TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | | 454 500.00 € | 454 500.00 € |
| TOTAL | | | |
| TOTAL DU BUDGET | | 1 072 500.00 € | 1 072 500.00 € |

Il est rappelé que le Comité Syndical est amené à se prononcer uniquement sur le budget primitif de l'exercice 2021, les reports ayant déjà votés à l'occasion de la présentation du compte administratif 2020 et de l'affectation du résultat.

Le Bureau a émis un avis favorable.

Adopté à l'unanimité,

9/ Finances : Appel à cotisations des membres pour l'année 2021

Rapporteur : monsieur Joël DEVOS

Conformément à l'article 9-2.2 de nos statuts, notre assemblée doit chaque année fixer le produit des cotisations par l'application d'un taux d'évolution vis-à-vis du produit de l'année précédente.

Pour rappel, l'appel à cotisation 2020 était de 2 290 000 € repartit selon le tableau ci-dessous.

Tableau n° 1 :

| SYNTHESE | 2020 | | |
|--------------------------|------------------------------|------------------------------|--------------------|
| | contribution compétence 1 | contribution compétence 2 | TOTAL |
| CC de Flandre Intérieure | 1 274 841 € | 101 539 € | 1 351 390 € |
| CC des Hauts de Flandre | 349 661 € | 23 029 € | 372 690 € |
| CC Flandre Lys | 360 334 € | 39 307 € | 399 641 € |
| CC Pévèle Carembault | 155 555 € | - € | 155 555 € |
| CAMPHIN EN CAREMBAULT | | 1 641 € | 1 641 € |
| CHEMY | | 554 € | 554 € |
| GONDECOURT | | 3 963 € | 3 963 € |
| PHALEMPIN | | 4 566 € | 4 566 € |
| TOTAL | 2 140 391 € | 174 599 € | 2 290 000 € |

Pour l'année 2021, il vous est proposé de faire évoluer ce produit et de fixer le taux d'évolution à 2%.

La répartition de cette cotisation entre les membres est fixée selon le tableau ci-dessous :

Tableau n° 2 :

| SYNTHESE | 2021 | | |
|--------------------------|------------------------------|------------------------------|--------------------|
| | contribution compétence 1 | contribution compétence 2 | TOTAL |
| CC de Flandre Intérieure | 1 274 848 € | 103 570 € | 1 378 418 € |
| CC des Hauts de Flandre | 356 654 € | 23 490 € | 380 144 € |
| CC Flandre Lys | 367 541 € | 40 093 € | 407 634 € |
| CC Pévèle Carembault | 158 666 € | - € | 158 666 € |
| CAMPHIN EN CAREMBAULT | | 1 674 € | 1 674 € |
| CHEMY | | 565 € | 565 € |
| GONDECOURT | | 4 042 € | 4 042 € |
| PHALEMPIN | | 4 657 € | 4 657 € |
| TOTAL | 2 157 709 € | 178 091 € | 2 335 800 € |

Les recettes liées à cette opération sont imputées au chapitre 74 du budget principal de l'USAN.

Le Bureau a émis un avis favorable.

Adopté à l'unanimité,

| |
|---|
| 10/ Marchés publics : Réalisation d'un groupement de commande avec la CABBALR - travaux de faucardage de la LAWE |
|---|

Rapporteur : monsieur Joël DEVOS

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, la Communauté d'agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane et l'USAN assurent le maintien des écoulements sur les principaux cours d'eau de leur territoire. Une des actions principales est le faucardage, ou l'enlèvement de la végétation lorsqu'elle prolifère et entraîne une augmentation du niveau des cours d'eau pouvant être préjudiciable lors d'évènements pluvieux.

La Lawe Domaniale, de Béthune à la Gorgue (linéaire de 16,7 km), traverse le territoire de deux EPCI, la Communauté d'agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane à l'amont (linéaire de 7,8km) et la Communauté de Communes Flandres Lys à l'aval (linéaire de 8,9km). Comme vous le savez, la CCFL a transféré pour l'ensemble de son territoire la compétence GEMAPI à notre syndicat.

Le faucardage est un enjeu important sur ce cours d'eau qui a peu de pente, traverse des zones urbanisées, et a une forte contrainte avale induite par la Lys Canalisée dans laquelle la Lawe se rejette. Par ailleurs, la pleine efficacité de ce type d'opération est conditionnée par la prise en compte du cours d'eau dans son ensemble et à la parfaite cohésion des travaux en amont et en aval.

Il vous est donc proposé de constituer un groupement de commandes avec la CABBALR dans le cadre des articles L2113-6 et 7 du Code de la commande publique, en vue de la passation d'un marché portant sur la réalisation des prestations de faucardage de la Lawe Domaniale dans son ensemble.

Ainsi, c'est en vue de la réalisation de cette opération qu'il vous est proposé d'autoriser le président à signer la convention de groupement de commandes annexée à la présente délibération en vous précisant que l'USAN en sera le coordonnateur.

Les crédits correspondants sont imputés au chapitre 011 du budget principal de notre syndicat

Le Bureau a émis un avis favorable.

Adopté à l'unanimité,

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Président remercie les membres du Comité et lève la séance.

Les membres du comité syndical